



à

Destinataires in fine

Le Port autonome de Paris a retenu, au "Schéma des Infrastructures Portuaires", le développement d'une importante zone d'échange à l'intersection Seine-Francilienne, avec : en rive gauche, l'agrandissement de la zone portuaire, qui bénéficie de raccordement ferroviaire, et en rive droite, une zone pour les entreprises ayant recours au transport fluvial.

La prise en compte, dans le **projet du P.O.S**, de cette extension du port autonome d'EVRY, attire de notre part une vive inquiétude quant aux nuisances que cela apporterait à notre cadre de vie. Aussi dans le cadre de l'enquête publique du P.O.S d'EVRY, nous manifestons notre opposition à cette extension.

Nos arguments sont les suivants :

① Site.

- L'extension du Port se ferait dans le prolongement du Parc de Beauvoir, ce qui ne serait pas sans déprécier ce site classé NDa dans le P.O.S ("*Secteur naturel remarquable pour sa qualité de site et de végétation*", voir *Projet page 177*).
- La reconquête des rives des bords de Seine (pour laquelle nous nous battons depuis la création de l'Association), qui s'inscrit parfaitement dans l'esprit de ce qui est souhaité dans le Schéma Directeur de l'Île de France (voir ⑤, plus loin), deviendrait impossible.
- L'extension se ferait, de plus, en face de l'île aux Paveurs, qui est un site de qualité à sauvegarder.
- L'obligation de faire un passage en bordure de la voie du Chemin de fer, détournerait, voir annulerait, la possibilité de réaliser la trame verte que nous souhaitions, du Parc des Tourelles au Parc de Grand-Bourg, trame qui figurait au *PLAN VERT* élaboré par la commission concernée de la municipalité d'EVRY il y a environ dix ans.

② Nuisances.

- Cette extension apporterait des nuisances supplémentaires (dans un quartier qui n'en manque pas actuellement) de part le trafic de camions qui emprunteraient l'avenue de Beauvoir et autres rues en continuité. Il faut noter également que les maisons sont très proches de la voirie sur l'avenue de Beauvoir, et que le mur en meulière (*maintenant protégé par le P.O.S*) pourrait être fragilisé par les vibrations.

③ Intérêt pour les Evryens, justification ?

- Cette extension n'apporte rien à la commune, donc à ses habitants, puisque le Port ne paye pas de taxes.
- Le Port gèle des terrains, un peu partout sur différentes communes, et il est clair qu'il ne s'étendra que sur peu de sites. Ces terrains seront donc bloqués, et nous ne pourrions pas, dans ce cas, apporter d'améliorations aux berges de la Seine sur ce côté.
- Le Port est installé à CORBEIL et à VIGNEUX (sans oublier le projet accepté sur DAMMARIS-LES-LYS (77), ce qui lui fait trois à quatre installations à peu de distance. Est-ce que l'extension sur EVRY se justifie bien ?

.../...

④ Aspect du projet et entrée de ville.

- Il est certes prévu de végétaliser le projet, mais les matériels installés pourront atteindre une hauteur de 18 mètres ! Est-ce que la végétation sera suffisante pour faire oublier, dans le paysage de tels équipements ?

- Il faut ajouter que cet équipement est proche d'une des entrées de la ville qui demande une mise en valeur.

⑤ SDRIF.

Cette extension est par ailleurs en totale contradiction avec les objectifs généraux et la stratégie d'évolution de l'Ile de France, arrêtés dans le schéma Directeur. Le SD définit en effet, dans ses objectifs de "*protéger les espaces naturels et les patrimoines de qualité nécessaires à l'équilibre de la région ; dans les zones denses "on doit conforter la Trame Verte, en favorisant la reconquête des espaces libres et la création de nouveaux parcs, en mettant en place des liaisons vertes, en utilisant l'eau comme élément de composition, et par la promotion de la qualité urbaine en banlieue (Cf. article 2.1).*

Dans ses orientations détaillées, le SD indique, à l'article 3 : "*mieux respecter la nature et réduire les nuisances*", "*respect des sites de vallées, qui doivent faire l'objet d'une attention particulière, et le cas échéant, d'une politique de reconquête.*

Tout autre projet ne saurait aller qu'à l'encontre de la volonté des collectivités et des habitants.

Au vu de toutes ces raisons, le Conseil d'administration de l'Association, réuni le 10 Janvier 1996, s'oppose à l'unanimité, à l'extension du Port Autonome sur EVRY.

Le Président de l'Association EVRY VILLAGE



M.AMBOLET

Destinataires :

- Monsieur le Commissaire enquêteur du Projet de P.O.S sur EVRY
- Monsieur le Député-Maire d'EVRY
- Monsieur le Président du SAN
- Monsieur le Président du SMEC (M. de BOIHUE)

Copies pour information et pour soutien :

- Association E.N.E (Essonne Nature Environnement)
- Association I.D.F. (Ile de France Environnement)
- Monsieur le Président délégué de S.O.S-Environnement
- Association Soisy-Etiolles-Environnement